

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2510-03

Conseillers en exercice : 13

Présents : 9+2 proc

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian
DI MARTINO – Philippe ALLEGREINI – Michel CORSINI – Chantal BARBIER
– Patrice MARTIN – Fabienne GALLI

Absents excusés : Sandrine BARRALS – Jean-Marc BLANIC
Absentees : Karine FAGES – Béatrice ROZIER

Secrétaire : Patrice MARTIN

Objet : Demande de subvention auprès
Du Département des Alpes-Maritimes
Pour des actions culturelles,
Sportives et de loisirs – Année 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met en œuvre tout au long de l'année des actions culturelles, sportives et de loisirs avec le concours des associations.

Ces différentes activités rencontrent un succès grandissant avec un réel engouement pour dynamiser davantage le village avec l'instauration de nouveaux évènements en 2026.

Aussi, afin de pouvoir poursuivre ces actions, Monsieur le Maire propose de solliciter le Département des Alpes-Maritimes pour l'obtention d'une subvention de 7 800 € soit 50 % de nos dépenses estimées à 15 600 € pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** le soutien du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 7 800 € pour l'organisation d'évènements culturels, sportifs et de loisirs en 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à la bonne exécution de ces actions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire,

Patrice MARTIN

Le Maire,

Signé électroniquement par : Gérard
BRANDA

Date de signature : 17/10/2025

Qualité : Maire